Image not found or type unknown

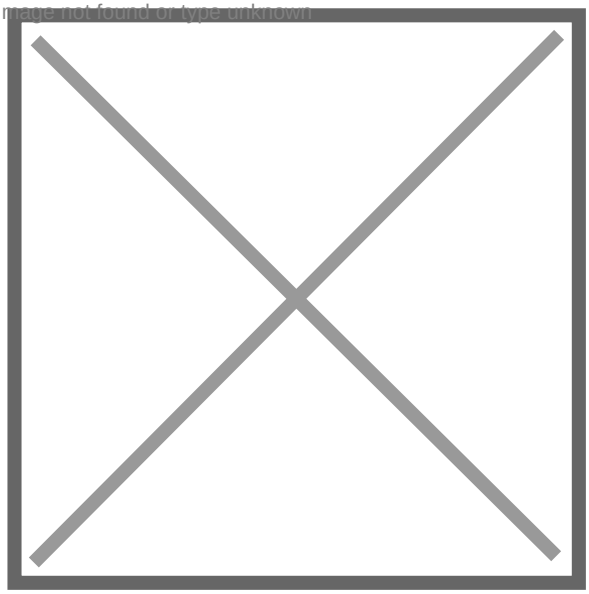

Location à titre gratuit d'une partie de chateau

Par **blandinejeannot_old**, le **09/08/2007** à **11:21**

je suis la fille d'un propriétaire d'un manoir, mes parents qui occupe ce chateau me propose de le séparer en deux et de me louer la deuxième partie à titre gratuit avec mon conccubin qui sera chargé de l'entretien du parc.

est-ce légal ?
un bail gratuit est-il possible ? si non peut-on nous le louer pour une somme modique?
fiscalement ?
avez-vous des modèles de bail dans ce sens?
merci

Par **poupee_russe92**, le **09/08/2007** à **12:52**

Bonjour,

pour plus de précisions, puis-je vous demander si l'entretien du parc par votre concubin est une sorte de contrepartie ?

Dans ce cas il n'y a pas location à titre gratuit puisqu'il existe un paiement.

En effet le "prix" dans un contrat de location n'est pas nécessairement constitué par de l'argent, il peut très bien s'agir d'une **obligation de faire**...

En attendant votre réponse.

Cordialement.

Esther

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés